

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES SOURCES DE L'ORNE
DEPARTEMENT DE L'ORNE

Délibération DEL-2025-11-112



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



SÉANCE DU JEUDI 13 NOVEMBRE 2025

<p><u>Date de convocation</u> : 6 novembre 2025</p> <p><u>Nombre de délégués en exercice</u> : 42</p> <p><u>Nombre de délégués présents</u> : 35</p> <p><u>Nombre de votants</u> : 38</p> <p>VOIX POUR : 38</p> <p>VOIX CONTRE : 0</p> <p>ABSTENTIONS : 0</p>	<p>L'an deux mil vingt-cinq, le treize novembre, à vingt heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Sources de l'Orne dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle de Surdon (Macé) sous la présidence de M. Jean-Pierre FONTAINE, Président.</p> <p><u>Présents</u> : MMES BETTEFORT Stelliane, DEBACKER Hélène, GUYOT Jeanine, LAMBERT Pamela, LECAMUS Florence, LEROY Pascale, LUBRUN Laurence, MALEWICZ-LABBÉ Marie-Caroline, MESNEL Elisabeth, PUITG Reine-Marie, TINOIS Marie-Claude, MM. CAPS Bertrand, CHATEL Jacques, CUISINIER Jean-Michel, DUVAL Claude, EGRET Fabrice, FONTAINE Jean-Pierre, GRASLAND Yves, HUGUIN Patrick, LAMBERT Patrick, LE CARVENNEC Éric, LELOUP Christian, LEVESQUE Michel, MAACHI Mostefa, MARIGNIER Sylvain, MAUSSIRE Jacques, QUELLIER Serge, RENOUARD Éric, RICHARD Christian, ROBIEUX Christophe, ROLLAND Jean-Pierre, SIX Vincent, SOREL Damien, TAUPIN Jean-Marie, VINET Paul</p> <p><u>Excusés avec pouvoir</u> : Mme BIDAULT Martine (pouvoir donné à Mme LAMBERT Pamela), Mme MEYER Martine (pouvoir donné à M. EGRET Fabrice), M. LEROY Michel (pouvoir donné à M. VINET Paul)</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Mme MALEWICZ-LABBÉ Marie-Caroline</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center; margin: 10px 0;"> <p>Objet : Modification simplifiée n°1 PLUi : Modalités de la concertation</p> </div> <p>Monsieur le Président expose les objets de la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adaptation du règlement graphique à l'entrée de ville Sud de la commune de Sées. • Transcription réglementaire du risque de débordement de nappes phréatiques au sein des dispositions générales <p>VU les articles L.153-45 à L.153-48 du code de l'urbanisme.</p> <p>Entendu l'exposé de Monsieur le Président,</p> <p>Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :</p> <p>➤ DÉCIDE de fixer les modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée, l'exposé de ses motifs et les avis émis par les personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme comme suit :</p>
--	---

Accusé de réception en préfecture
 061-200035111-20251113-DEL-2025-11-112-DE
 Date de télétransmission : 20/11/2025
 Date de réception préfecture : 20/11/2025

Le dossier de présentation de modification simplifiée est mis à la disposition du public, pendant une durée d'un mois, du 05/12/2025 au 05/01/2026 inclus.

Durant toute la mise à disposition, le dossier est consultable :

- Sur le site internet de la CdC ;
- Au sein des 23 communes membres de la CdC aux horaires et lieux indiqués ci-dessous :

Commune	Adresse	Horaires
Siège de la Communauté de Communes des Sources de l'Orne	2 rue Auguste Loutreuil 61500 Sées	Lundi au Vendredi – 8H30 à 12H30 puis de 14H00 à 18H00
Almenêches	2 cour de la Mairie 61570 Almenêches	Mardi au Mercredi – 9H00 à 12H00 puis 14H00 à 17H00 Vendredi – 9H00 à 12H00 puis 14H00 à 17H00
Aunou-sur-Orne	93 rue Thomas d'Aunou 61500 Aunou-sur-Orne	Lundi et Vendredi – 14H00 à 18H00
Belfonds	2 cour de la Mairie 61500 Belfonds	Jeudi – 9H00 à 12H00
La Bellière	4 route de Saint Mélaine 61570 La Bellière	Lundi – 9H30 à 11H30 Vendredi – 14H30 à 16H30
Boissei-la-Lande	Le Bourg 61570 Boissei-la-Lande	Mardi – 11H00 à 12H30 Jeudi – 17H00 à 18H00
Boitron	10 rue Mallard 61500 Boitron	Jeudi – 14H00 à 18H30
Le Bouillon	10 impasse du Moutier 61500 Le Bouillon	Mardi – 14H00 à 17H00
Bursard	92 allée des Tilleuls 61500 Bursard	Lundi – 14h30 0 18h30
Le Cercueil	2 le Bourg 61500 Le Cercueil	Mardi – 14H00 à 17H00 Jeudi – 9H00 à 12H00
Chailloué	5 place de la Mairie 61500 Chailloué	Lundi – 14H00 à 18H00 Mardi – 9H00 à 12H30 puis 14H00 à 18H00 Mercredi – 14H00 à 17H30 Jeudi et Vendredi – 9H00 à 12H30 puis 14H00 à 18H00 Samedi – 9H00 à 12H00
La Chapelle-près-Sées	5 Place de la Mairie 61500 La Chapelle-près-Sées	Lundi – 15H30 à 17H30 Jeudi – 15H30 à 17H30
Le Château d'Almenêches	2 route du Ménil-Gautier 61570 Le Château d'Almenêches	Mardi – 16H00 à 18H00 Jeudi – 10H30 à 12H30
Essay	13 rue Francisque de Corselle 61500 Essay	Lundi, Mercredi et Vendredi – 10H00 à 12H00 puis 14H00 à 17H00 Jeudi – 14H00 à 19H00
La Ferrière-Béchet	4 route de la Trigale 61500 La Ferrière-Béchet	Lundi – 15H00 à 18H00
Francheville	15 Rue du Général Branet 61570 Francheville	Vendredi – 17H00 à 18H00
Macé	Mairie 61500 Macé	Lundi – 14H00 à 18H30 Mardi – 14H00 à 17H30
Médavy	32 route du Château 61570 Médavy	Mardi 17H30 à 19H00
Montmerrei	La Mulotière 280 route de Carrouges 61570 Montmerrei	Mercredi – 9H00 à 12H00 Samedi – 9H00 à 11H00

Mortrée	28 Grande-Rue 61570 Mortrée	Lundi au Vendredi 9H00 à 12H00 puis 14H00 à 17H00
Neauphe-sous-Essai	3 route de la Moisière 61500 Neauphe-sous-Essai	Jeudi – 8H00 à 18H00 Premier mercredi du mois – 8H00 à 12H30
Saint-Gervais-du-Perron	9 rue de la division Leclerc 61500 Saint-Gervais-du-Perron	Mardi – 16H30 à 18H00 Vendredi – 16H30 à 18H00
Sées	Place du Général-de-Gaulle 61500 Sées	Lundi au Vendredi – 8H30 à 12H00 puis 13H30 à 17H30 Samedi – 9H00 à 12H00
Tanville	5 route de l'Être-Ragain 61500 Tanville	Lundi – 13H00 à 15H30 Mercredi – 10H00 à 12H30 Samedi – 10H00 à 12H00

Pendant toute la durée de la mise à disposition, le public pourra formuler ses observations et propositions :

Soit en les consignait sur le registre papier laissé à la disposition du public dans les lieux cités ci-dessus ;

- Soit en les adressant par courrier à M le Président de la CdC des Sources de l'Orne, à l'adresse suivante : 2 rue Auguste Loutreuil ; 61500 Sées.

- Soit en les adressant par voie électronique à l'adresse suivante : urbanisme@cc-sourcesdelorne.fr

À l'issue de cette mise à disposition, Monsieur le Président en présentera le bilan au Conseil communautaire qui en délibérera et approuvera le projet de modification simplifiée éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la CdC durant 1 mois, et d'une mention dans deux journaux diffusés dans le département.

Fait et délibéré les dits jour, mois, an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Jean-Pierre FONTAINE



La secrétaire,
Marie-Caroline MALEWICZ-LABBÉ